



FRANCE

Rénovation thermique : l'aide élargie à tous les ménages

La subvention sera aussi accessible aux copropriétés, aux propriétaires bailleurs et aux bâtiments publics

Un pas en arrière, un en avant. A peine installées, les aides aux travaux d'économie d'énergie sont l'objet d'une réforme. Créé le 1^{er} janvier, le dispositif MaPrimeRénov s'est substitué au crédit d'impôt transition énergétique (CITE), remontant, lui, à septembre 2014, et qui succédait lui-même au crédit d'impôt en faveur du développement durable, né en 2005.

L'esprit de MaPrimeRénov est de verser une subvention aux propriétaires occupant le logement, dès la fin des travaux, soit bien plus tôt qu'un crédit d'impôt dont ils n'auraient perçu le montant que dix-huit à vingt-quatre mois plus tard.

Cette aide était, à l'origine, destinée aux 40 % des ménages les plus modestes, avec un barème majoré pour les 20 % les plus pauvres. Le gouvernement répondait ainsi à la critique faite au CITE – plutôt généreux, puisqu'il prenait en charge un tiers du montant des travaux – d'être capté à 50 % par les 20 % des ménages les plus aisés, ceux qui ont précisément les moyens de financer leur chantier.

En changeant de dispositif, l'Etat faisait, au passage, une sérieuse économie, ne prévoyant plus que 800 millions d'euros de dépense fiscale, dès 2020, au lieu des 2 milliards d'euros que coûtait le CITE jusqu'en 2019.

Six mois après le lancement en fanfare de MaPrimeRénov par les ex-ministres du logement, Julien Denormandie, et de la transition énergétique, Emmanuelle Wargon – vantant alors « un dis-

positif extrêmement simple et beaucoup plus juste » –, la même Emmanuelle Wargon, devenue ministre du logement du gouvernement Castex, annonce, dans un entretien accordé au *Figaro*, le 24 juillet, que MaPrimeRénov sera, en 2021, de nouveau ouverte à tous les ménages, quels que soient leurs revenus. Elle deviendra même accessible aux copropriétés, aux propriétaires bailleurs et aux bâtiments publics. Son enveloppe, à préciser dans la loi de finances pour 2021, devrait ainsi approcher de nouveau les 2 milliards d'euros.

Dossiers parfois complexes

Cette énième réforme sera-t-elle la bonne ? L'instabilité réglementaire – qui caractérisait déjà le CITE et son périmètre très mouvant des travaux pris en charge – nuit toujours à l'efficacité d'un tel dispositif.

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH), chargée de distribuer MaPrimeRénov, recensait, mardi 28 juillet, 73 000 demandes déposées, 25 000 validées et 6 000 paiements en cours, d'un montant moyen de 5 000 euros correspondant à la moitié du coût des travaux. On est loin des 200 000 dossiers initialement prévus pour 2020, mais la montée en puissance a été contrariée par la crise sanitaire et l'arrêt de l'économie : le résultat attendu d'ici à la fin de l'année tourne, selon le gouvernement, autour de 150 000 dossiers instruits.

Depuis toujours, la massification des économies d'énergie dans le bâtiment butte sur le même obstacle : trouver des ac-

teurs compétents pour poser le bon diagnostic et réaliser des travaux de qualité.

C'est pour cette raison que l'ANAH a habilité, à partir de juin 2019, des mandataires tels Sonergia, Helligo, Effy ou Primes Energie pour conseiller les particuliers. Les dossiers sont parfois complexes à monter, car ils cumulent plusieurs aides et primes dont il faut parfois avancer le montant. La facturation du reste à charge, optimisé pour les propriétaires les plus modestes, peut, en fin de compte, ne pas dépasser un euro.

« Gare aux effets d'aubaine »

« Nous préparons les dossiers pour MaPrimeRénov mais aussi pour l'obtention de certificats d'économie d'énergie », explique Audrey Zermati, directrice de la stratégie d'Effy, numéro un du secteur. *Nous nous chargeons également des travaux, dont nous garantissons la qualité, pour éviter des entreprises qui fraudent, des margoulines qui encaissent les primes et bâclent ou ne lancent même pas les chantiers.*

« Toutes ces aides de l'Etat ou venant des fournisseurs d'énergie sont de bonnes nouvelles, estime Nicolas Moulin, directeur de Primes Energie, mais attention aux effets d'aubaine et aux appels d'air où des opportunistes rarement compétents s'engouffrent, comme on en a vu beaucoup à propos de panneaux solaires, puis de fenêtres, de pompes à chaleur et, aujourd'hui, d'isolation des bâtiments par l'extérieur à l'aide de panneaux de polysty-



rène collés n'importe comment sur les murs et qui prennent l'eau... Nous les avons dénoncés et l'ANAH a rapidement réagi en diminuant les barèmes pour ce type de travaux et en multipliant les contrôles.» «Toute subvention a un effet inflationniste sur les prix, surtout que les gains en énergie concrètement constatés sont plutôt faibles», avertit Matthieu Glachant, économiste à Mines ParisTech, dont l'étude de l'impact de ces travaux sur les consommations d'énergies, publiée en octobre 2019, a fait grand bruit.

A partir de l'analyse des factures de travaux effectués par 10 000 ménages et leurs consommations d'énergie, avant et après le chantier, M. Glachant a conclu à une diminution moyenne de la facture énergétique annuelle de... 8,29 euros par tranche de 1 000 euros investis, donc un retour sur investissement attendu d'ici à 120 ans! «*Peu de gains financiers, donc, mais un confort accru, ce qui n'est pas négligeable*», tempère M. Glachant, qui s'étonne tout de même de l'absence d'autres enquêtes sérieuses sur les consommations énergétiques réelles des logements rénovés. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

**« Les gains
en énergie
concrètement
constatés sont
plutôt faibles »**

MATTHIEU GLACHANT
économiste
à Mines ParisTech